

~~voir Bacq - double~~
Bacq

Emile Philippe

DEM. TRAN

sold. m. art. 1604

(cad) + le 31-8-14 au 1^{er} de Marcheviellet Boninnes reg. 7^e a. d.

à Boninnes cin. mil. Franco-Belge Combe 2894.

no 1418 exez et rix à Seroing (uniquement fournis par Marcheviellet)
Y.B. 10901. (Y. Namur) Acte de + existe (jug. nt)

Sub. E. 5674-24-11-19 à Gm. d. p. d. à Namur d. p. d. et à elly p. d.

Sub. E. 5259-25-11-19 à elly. pas p. d.

et à comm. de Marcheviellet. d. p. d.

Marcheviellet à Sub. m. ne figure pas

sur registres

17-12-19

Sub. E. 3259^a 16-1-20 Quest. Art. fort. Namur

E. 3259^b 16-1-20 fiche: G. M. id

G. M. pas p. d.

(24-1-20)

En retour questionnaires: corps pas, quelques rends. (6. 2. 20)

Sub. E. 3259^c 4-3-20 au Gm. : envoie
questionnaires pour visa

Sub. E. 3259^d 3-4-20 à Marcheviellet:
dem. s'il y est inh. et de faire parvenir
E.A.D.

Sub. E. 3742^c 2-4-20 à Conglet, Rue

d'Enbaire, Jambes : dem. lieu exact inq.
et si possible croquis.

En retour questionn visé (10-4-20)

E-3259^s du 26-5-20 ; à Marchevotte :
rappelle note n° E-3259^d du 3-4-20.

Marchevotte, 28-5-20 ; est 2 au cim^e mil^e Boninne.

M^r A. Bonglet à Jambes le 13-4-20 : affirme
qu'il a procédé à l'exh^{on} du corps au cim. mil.
de Boninne - s'adresser au Lieut. Bergeron.

E. C. 19690 du 14-6-20 à Boninne dem. e. a. d.

Boninne le 24-7-20 env. e. a. d.

E. C. 22398 du 31-7-20 à Gm. A. E. N. e. a. d. p. 1048

Gm. A. E. N. n° 405 du 5-8-20 : e. a. d. en ret visé.

E. C. 28086 du 3-11-20 à Mdm. ~~Brum~~ e. a. d. et
requête.

E/C 10216/10-6-21 à Boninne, dem. copie
textuelle a. d.

Bacq Emile Philippe
Solt m. 10 A.F.N. m. 60 49

Boninnes le 18.6.21 env: cad 150

Comité de l'Aut. / P.F.N. n° P/655 du 13.7.21,
env: liste, laquelle donne rem: Corbeau m. d. R.

Rf 1994 du 28.10.21 au Gm A.F.N. dem
estr: du reg^{no} mat^{le}
Gm A.F.N. le 25.10.21 env: estr: m. le (R. 4)

Nid. 05.58672 le 3.2.22 transm. en communicatⁿ d'agresse au
a. d. de l'année 1922 de Boninnes et dem. dossier constitué
en vue de requérir jugement déclaratoire rectifiant de T. (22)

S. Kamur le 25.2.22 env: F.B.

E. 32599/24.3.22 à Bruxelles, dem. adr. act. du
docteur Emery.

E. 32599/24.3.22 à Gaturages, dem. adr. act. du
docteur Delol.

S. Kamur, n° 1902 du 18.3.22 env: P.V. d'exhibition en double n° 56
(4)

Bruxelles - 28.3.22 - donne adr. du nommé Emery (E.)

Hornu 30/3/22 donne adresse de Debolle Eugène LE

Mdn 0519RT.100540 du 29-11-22 le jugt déclaré
de + a été rendu le 15-10-20 par le tribunal de
1^{re} instance de Namur et est transcrit des regi-
stres de l'E.C. de Marchavellette (E.C.)

Marchavellette le 15.11.23. même cad. (E.C.)

E.C. 3/3072 du 20.2.23 au G.M. de
l'E.C.F.N. copie et p^{re} visa est. d'un jugement
tenant lieu d'ad. en com. est. de la R.

Gm. G. S. N. n. 1142 le 22.2.23 en rat. cad. mis et extr.
m. b (E.C.)

R.J. 394^b du 4.5.23 à Mdn. Examen. Com.
Constitut^e, en vue de requérir la
déclaration, judiciaire, de t.

B.S. 2277 le 11.2.24 - Seraing ins. succ. p^{re} remettre

Seraing n. 1158/1049 - 14-3-24 - inventaire en retour (B.)